

CARD2MC

2013 - 2014

Master complémentaire en cardiologie

A Bruxelles Woluwe - 360 crédits - 6 années - Horaire de jour - En françaisMémoire/Travail de fin d'études : **OUI** - Stage : **OUI**Activités en anglais: **NON** - Activités en d'autres langues : **NON**Activités sur d'autres sites : **NON**Domaine d'études principal : **Sciences médicales**Organisé par: **Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)**Code du programme: **card2mc** - Niveau cadre européen de référence (EQF): 7**Table des matières**

Introduction	2
Conditions d'admission	3
Informations diverses	4
- Compétences et acquis au terme de la formation	4
- Evaluation au cours de la formation	4
Gestion et contacts	4
Programme détaillé	6
- Structure du programme	6
- Programme par matière	6

CARD2MC - Introduction

Introduction

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en cardiologie (A.M. du 9 mars 1979 publié le 15 mars 1979).

Votre profil

Ce master est accessible si vous êtes :

- porteurs du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique ;
- porteurs d'un document attestant que vous avez été, au terme de l'épreuve de sélection, retenus comme candidats spécialistes en cardiologie, dans une faculté de médecine belge.

Votre programme

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréés et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein comprenant une formation de base de trois ans en médecine interne et une formation supérieure de trois ans en cardiologie. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

CARD2MC - Conditions d'admission

Conditions générales

Décret du 31 mars 2004 définissant l'enseignement supérieur, favorisant son intégration dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et finançant les universités.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

Tous les renseignements peuvent être obtenus auprès du [Service des inscriptions](#).

Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès à des études de master complémentaire en vue de l'obtention du grade qui les sanctionne, les étudiants qui portent, soit :

- un grade académique de master du même domaine sanctionnant des études de deuxième cycle de 120 crédits au moins;
- un grade académique de master, sanctionnant des études de 2ème cycle de 120 crédits au moins, en vertu d'une décision des autorités académiques, aux conditions complémentaires qu'elles fixent et après avis motivé du jury;
- un grade académique similaire à ceux mentionnés aux lettres précédents délivré en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire, aux mêmes conditions;
- un grade académique étranger reconnu équivalent à ceux mentionnés aux lettres précédents en application de ce décret, d'une directive européenne ou d'une convention internationale, aux mêmes conditions;
- aux mêmes conditions, un ou plusieurs titres ou grades étrangers ou délivrés en Communauté flamande, en Communauté germanophone, par l'Etat fédéral ou l'Ecole royale militaire et sanctionnant des études de deuxième cycle valorisées pour au moins 300 crédits par le jury ou sanctionnant des études de deuxième cycle de 240 crédits complétées par 60 crédits, le tout devant être valorisé par le jury conformément au prescrit du décret du 31 mars 2004 (art.54, 5°).

Conditions spécifiques d'admission

Première partie

- Etre porteur du diplôme de docteur en médecine, de master en médecine ou de médecin d'un pays membre de l'Union Européenne et permettant la pratique médicale en Belgique.
- Etre porteur d'un document attestant que l'intéressé a été, au terme de l'épreuve de sélection, retenu comme candidat spécialiste en cardiologie, dans une faculté de médecine belge.

Le contexte juridique et les modalités pratiques de cette épreuve de sélection peuvent être obtenus auprès du secrétariat.

Les porteurs d'un diplôme hors Union européenne ne peuvent s'inscrire à ce programme, si ce n'est dans le cadre d'un certificat universitaire de formation spécialisée partielle d'une durée de deux ans (si ils sont en cours de spécialisation dans leur pays d'origine) ou de formation spécialisée approfondie d'une durée de un an (si ils sont déjà reconnus spécialistes dans leur pays).

L'A.R du 12 juin 2008 relatif à la planification de l'offre médicale publié le 18 juin 2008 est d'application pour les candidats qui souhaitent obtenir le titre de médecin spécialiste en cardiologie (ces candidats spécialistes sont donc comptabilisés parmi les candidats généralistes ou spécialistes dans le cadre du numerus clausus).

Deuxième partie

- Avoir satisfait aux exigences de la première épreuve du diplôme d'études spécialisées en médecine interne.

La demande d'admission doit être adressée au responsable académique.

L'organisation des épreuves de sélection est faite selon le calendrier et le règlement général des concours.

Commission de sélection

La Commission de sélection des médecins assistants cliniciens candidats spécialistes (MACCS) est composée des membres de la Commission d'enseignement auxquels s'ajoutent deux membres invités et deux membres cooptés.

Les candidats étudiants non francophones (UE et hors UE) devront apporter la preuve, dans leur demande d'admission, d'une maîtrise suffisante de la langue française (niveau B1 du [Cadre européen commun de référence](#) , pages 24 à 29)

CARD2MC - Informations diverses

COMPÉTENCES ET ACQUIS AU TERME DE LA FORMATION

Ce programme de 2e cycle complémentaire a pour objectif de préparer les médecins à l'agrément comme titulaire du titre professionnel particulier de médecin spécialiste en cardiologie (A.M. du 9 mars 1979 publié le 15 mars 1979).

EVALUATION AU COURS DE LA FORMATION

Évaluations cliniques semestrielles : ces évaluations sont établies (par écrit) par le maître de stage de chaque candidat et portent sur différents items. Les évaluations de tous les candidats sont revues lors des deux réunions semestrielles de l'ensemble des maîtres de stage.

Première partie

Au terme de ces trois années de formation, chaque candidat sera évalué au cours d'un entretien destiné à tester ses connaissances générales en médecine interne.

En application de l'arrêté royal du 21 avril 1983, le candidat recevra, au terme des deux premières années de formation, une attestation qui prouve qu'il a suivi avec fruit une formation universitaire spécifique.

Deuxième partie

Au terme de la troisième année de formation, chaque candidat sera évalué par un questionnaire écrit à choix multiple destiné à tester ses connaissances générales en cardiologie.

Au terme de la troisième année de formation, chaque candidat devra défendre un **mémoire** original (20-25 pages) sur un sujet cardiologique. Conformément à l'A.M. du 09.03.1979 publié le 15.03.1979, chaque candidat est également tenu de présenter une communication à une réunion scientifique ou de publier un article sur un sujet clinique ou scientifique de cardiologie. Conformément à la jurisprudence de la Commission d'agrément, ne seront pris en compte que les communications dont l'abstract est publié in extenso dans une revue référencée dans PubMed et les articles en premier auteur dans une revue avec comité de lecture référencée dans PubMed.

Lorsque les impératifs de formation décrits ci-dessus auront été remplis, la commission d'enseignement attribuera le titre académique en cardiologie.

Ce titre ne se substitue pas à la reconnaissance par la commission d'agrément ministérielle. Il atteste d'une formation académique et scientifique dans le cadre de la formation spécialisée menant à l'agrément.

CARD2MC - Gestion et contacts

Contact

Secrétariat de l'Unité de pathologie cardio-vasculaire

Tél. 02 764.28.03

Gestion du programme

Entité de la structure MEDE

Sigle	MEDE	
Dénomination	Faculté de médecine et médecine dentaire	
Adresse	Avenue Mounier, 50 bte B1.50.04 1200 Woluwe-Saint-Lambert	
	Tél 02 764 50 20 - Fax 02 764 50 35	
Secteur	Secteur des sciences de la santé (SSS)	
Faculté	Faculté de médecine et médecine dentaire (MEDE)	
Mandats	Dominique Vanpee	Doyen

Commissions de programme Commission du master complémentaire en médecine générale ([CAMG](#))
Commission des certificats en radioprotection ([CRPR](#))
Commission des masters complémentaires et certificats en médecine spécialisée ([MCCM](#))
Ecole de médecine dentaire et de stomatologie ([MDEN](#))
Ecole de médecine ([MED](#))

Responsable académique du programme : [Jean-Louis Vanoverschelde](#)

Jury

Personnes de contact

CARD2MC - Programme détaillé

STRUCTURE DU PROGRAMME

La formation comprend des stages à temps plein dans des services agréées et des enseignements. Elle est d'une durée d'au moins six ans à temps plein comprenant une formation de base de trois ans en médecine interne et une formation supérieure de trois ans en cardiologie. Le plan de stage établi par le maître de stage coordinateur universitaire doit être approuvé par la commission d'agrément ministérielle de la spécialité. Ces stages comprennent des activités de garde.

PROGRAMME PAR MATIÈRE

Première partie - Formation de base

Trois années à temps plein comportant :

- Une formation de base en médecine interne (y compris l'urgence et les soins intensifs) sous forme d'enseignement théorique, de séminaires et d'une formation clinique encadrée.
- Un stage de minimum trois mois et de maximum 6 mois en cardiologie

L'enseignement théorique des deux premières années s'inscrit dans la formation universitaire spécifique (FUS).

Deuxième partie - Formation supérieure

Trois années à temps plein, au cours desquelles le candidat spécialiste :

- aura la responsabilité de la prise en charge des patients hospitalisés en cardiologie pendant une période de 6 mois minimum;
- assurera la prise en charge d'un minimum de 150 patients en polyclinique cardiologique ;
- participera pendant un minimum de 3 mois au travail en Unité Coronaire ;
- participera au suivi pré- et post-opératoire des malades cardiaques et, sera formé au calcul du risque opératoire chez les patients cardiaques et non cardiaques devant subir une intervention chirurgicale non cardiaque ;
- interprétera un minimum de 1000 ECG et 150 Holter et participera au contrôle d'un minimum de 50 stimulateurs cardiaques de type courant ;
- apprendra la technique et la pratique des épreuves d'effort en réalisant et en interprétant un minimum de 300 épreuves d'effort dont un certain nombre associées à l'ergospirométrie et aux radio-isotopes ;
- apprendra durant 6 mois la technique de l'écho-cardiographie-Doppler. Durant cette période, le candidat spécialiste devra exécuter et protocoler personnellement un minimum de 300 examens trans-thoraciques auxquels devront s'ajouter 50 examens trans-oesophagiens ;
- participera aux activités du laboratoire de cathétérisme cardiaque. Au cours de cette période, le candidat participera aux discussions et décisions thérapeutiques et à la pratique des examens sans en avoir la responsabilité. La pratique en première main des examens à visée diagnostique exige une formation complémentaire.
- participera à la mise au point de 50 explorations électro-physiologiques, aux diagnostics et aux décisions thérapeutiques. La pratique en première main des explorations électrophysiologiques à visée diagnostique nécessite une formation complémentaire.
- bénéficiera d'une sensibilisation aux facteurs de risque cardio-vasculaire ainsi qu'à leur prévention et à la rééducation fonctionnelle multidisciplinaire des malades cardiaques.

Au cours des 3 années de formation, le candidat spécialiste bénéficiera également d'un enseignement théorique et de séminaires interuniversitaires.

